

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 juin 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD (SKEENA)—LA DIVULGATION À LA PRESSE DE CERTAINS DÉTAILS DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION LEDAIN

[Traduction]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège se rapportant surtout à l'annonce faite par Radio-Canada aux nouvelles de 11 heures, vendredi soir, ainsi qu'à d'autres commentaires faits pendant la fin de semaine à propos du rapport provisoire de la Commission LeDain sur l'utilisation des stupéfiants à des fins non médicales.

D'après le bulletin de nouvelles le *Capital Report* et d'autres émissions d'information, il était évident que certains journalistes connaissent certains détails sur le contenu du rapport. On a fait allusion au nombre de pages du rapport...

**L'hon. M. Lambert:** Sept cents.

**M. Howard:** ...et aux difficultés juridiques qui pourraient surgir si certains aspects du rapport étaient approuvés; on a aussi évoqué la position délicate dans laquelle les tribunaux pourraient se trouver en prononçant des condamnations pour des infractions aux lois actuelles, la question des médicaments de régime, la marijuana, la création d'un comité ministériel et d'autres questions. Cela prouve clairement que des gens du milieu de l'information ont été renseignés au sujet de ce rapport.

Je soutiens, puisque c'est le cabinet qui détient ce rapport intérimaire et jusqu'ici ne l'a pas déposé au Parlement, que la teneur du document, au moins en partie, a dû être révélée à certaines personnes du secteur de l'information, contrairement à l'usage établi et à la règle selon laquelle de tels rapports doivent être déposés au Parlement. C'est un affront envers les Canadiens et le Parlement qu'un membre du cabinet provoque des fuites dont profite la presse, comme dans ce cas-ci la chose est claire tout en refusant de communiquer le texte du rapport intégral.

**Des voix:** Bravo!

**M. Howard (Skeena):** Vendredi matin, le premier ministre, pressé de nombreuses questions, a déclaré que le rapport serait déposé à la Chambre. A mon avis, la personne de son cabinet qui a manqué à l'esprit de cette promesse et tiré les ficelles a agi avec arrogance.

Si Votre Honneur estime à première vue que la question de privilège se pose, j'ai l'intention de proposer, avec l'appui de mon ami de Winnipeg-Nord, la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait déposer immédiatement le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'utilisation des drogues à des fins non médicales.

**M. l'Orateur:** Je signale au député de Skeena et aux autres députés qu'il ne devrait pas y avoir de débat sur la motion proposée. Une motion formulée en ces termes a été présentée à la fin de la semaine dernière par le député de Peace River. Après mûre réflexion et ayant entendu les arguments présentés à ce sujet, la présidence a décidé que, même s'il y avait là matière à doléance, on ne pouvait soulever la question de privilège. Je dois donc dire que, malgré les circonstances évoquées par le député, on ne peut considérer cela comme une véritable question de privilège et je dois décider que la Chambre ne peut être saisie de la motion proposée par le député.

• (2.10 p.m.)

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT INTITULÉ «LA PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU TRAITEMENT PUBLIC DE L'INFORMATION»

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans nos deux langues officielles, deux exemplaires d'un rapport sur «La participation des sociétés de télécommunications au traitement public de l'information.»

Ce rapport a été préparé par le ministère des Communications dans le cadre des études de la télécommission. Il ne devrait pas, toutefois, être considéré comme le rapport définitif de la télécommission.